

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° le 16 juin 1939 Promulguant à cote française des Somalis et dépendances :

n 1939

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 juin 1939

Numéro JO
n° 511 du 30/06/1939

Date du numéro
30 juin 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du 18 mai 1939 autorisant le règlement par virements de banque et par chèques des dépenses et des créances de l'Etat, de la colonie et des collectivités et établissements publics; 2° Le décret du 23 mai 1939 portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somadlis (exercice 1938). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert Drschamps